



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Travailleurs sociaux

Question écrite n° 9877

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc demande à M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, de lui indiquer quels sont actuellement en France les effectifs des agents des professions sociales, en particulier dans les catégories suivantes : assistantes maternelles, aides ménagères, assistants de service social, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants et quelle est leur répartition régionale au prorata de la population de chacune des régions.

Texte de la réponse

Reponse. - Les effectifs des professions sociales au 1er janvier 1988 sont les suivants : aides ménagères : 75 000 ; assistants de service social : 36 350 ; éducateurs spécialisés : 35 000 ; éducateurs de jeunes enfants : 10 920 ; assistantes maternelles agréées : 181 000, dont pour l'accueil de jour : 138 000, et dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance : 43 000. En l'état actuel des études entreprises par le ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, la densité pour 100 000 habitants n'est établie que pour les professions d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé et d'éducateur de jeunes enfants. Voir tableau dans le JO no 35 (année 1989).

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9877

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 1989, page 853